



DEPARTEMENT DE L'EURE
ARRONDISSEMENT DES ANDELYS
CANTON DE VAL DE REUIL
COMMUNE DE LERY

ARRÊTÉ N°13/2023

*Extrait du Registre des Arrêtés du Maire
du 8 mars 2023*

ARRÊTÉ TEMPORAIRE

**Autorisant des travaux sur le réseau d'eau potable par VEOLIA
le jeudi 9 mars 2023 - 52 bis rue du 11 novembre,
avec route barrée et mise en place d'une déviation.**

La Maire de la Commune de LERY,

VU :

- Le Code de la Route et notamment l'article R411-25,
- Le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-2 et L.2213-1,
- Le Code de la Voirie Routière,
- L'arrêté interministériel du 6 décembre 2011 modifiant l'arrêté du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière et ses textes d'application,
- La demande d'autorisation d'entreprendre des travaux du 8 mars 2023 par VEOLIA

CONSIDÉRANT les travaux qui auront lieu le **9 mars 2023** ,

ARRÊTE

Article 1 : La Société VEOLIA sise 1 rue de la Mécanique 27400 Louviers, représentée par Monsieur Alix Jérôme est autorisée à effectuer des travaux sur le réseau d'eau potable du fait d'une fuite d'eau identifiée au niveau du 52 bis, rue du 11 novembre, le jeudi 9 mars toute la journée.

Article 2 : La rue sera interdite à la circulation - à partir de 8h30 et jusqu'à la fin des travaux - de l'angle de la rue du 11 novembre et de la rue du 8 mai et l'angle de la rue des Lilas et de la Rue du 11 novembre.
Une déviation sera mise en place par la Société VEOLIA.
La **signalisation nécessaire** sera assurée, manuellement, par la Société VEOLIA.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :
- Communauté d'Agglomération Seine-Eure, Service Voirie,
- Société VEOLIA EAU,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de PONT DE L'ARCHE,
- Monsieur le Commandant des Sapeurs Pompiers de VAL DE REUIL.

Fait à LERY, le 08/03/2023
Janick LÉGER,
Maire.

